

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE HOUSSAY (Mayenne)**

**L'an deux mil vingt-six, le 27 Mai à 19 H 00**, le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire**.

**Etaient présents** : MM. **oudart Christine, BENOIST Cédric, BÉZIER Marie-Christine, Adjoints, VAUGEOIS Gérard, CHRÉTIEN Christine, HAY Jean-François, GUÉRIN Adeline**, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents** : **BOISSEL Charlène, SAÏDI Abdel-Majid, Riant Maxime**

**Secrétaire** : Christine OUDART

**OBJET : Tarifs restauration scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2026**  
(délibération n° 032-2026)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les nouveaux tarifs appliqués par Convivio en septembre 2026, avec une augmentation de 1.53 %, et indique au conseil municipal qu'il convient de fixer les tarifs de restauration scolaire pour l'année scolaire à venir.

**Après délibération**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les tarifs de la restauration scolaire, pour l'année scolaire 2026-2027.

Repas enfant : 4.60 €

Repas adulte : 6.50 €

La commune de HOUSSAY prend intégralement en charge l'augmentation de 1.53% appliquée par le prestataire.

La facture sera établie suivant la feuille de présence.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le 28 mai 2026

Le Maire,

Jean-Marie GIGAN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE HOUSSAY (Mayenne)**

L'an deux mil vingt-six, le 27 Mai à 19 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. GIGAN Jean-Marie, Maire.

Etaient présents : MM. OUDART Christine, BENOIST Cédric, BÉZIER Marie-Christine, Adjoint, VAUGEOIS Gérard, CHRÉTIEN Christine, HAY Jean-François, GUÉRIN Adeline, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : BOISSEL Charlène, SAÏDI Abdel-Majid, Riant Maxime

Secrétaire : Christine OUDART

**OBJET : Transport vers le Centre de loisirs de LA ROCHE NEUVILLE –  
Participation des familles (délibération n° 033-2026)**

Avec la mise en œuvre, des nouveaux rythmes scolaires, l'école le mercredi matin, la convention avec la commune de LA ROCHE NEUVILLE et la mise en place d'un service de transport vers le centre de loisirs de LA ROCHE NEUVILLE.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de fixer le tarif par enfant et par aller du groupe scolaire de HOUSSAY, vers le Centre de LA ROCHE NEUVILLE.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :**

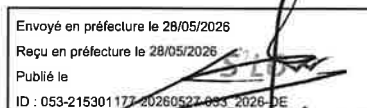
**Fixe le tarif par enfant et par aller à 2,60 €, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.**

La facture sera établie suivant une feuille de présence.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le 28 mai 2026



Le Maire,

Jean-Marie GIGAN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE HOUSSAY (Mayenne)**

L'an deux mil vingt-six, le 27 Mai à 19 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire.**

Etaients présents : **MM. OUDART Christine, BENOIST Cédric, BÉZIER Marie-Christine, Adjoints, VAUGEUIS Gérard, CHRÉTIEN Christine, HAY Jean-François, GUÉRIN Adeline,** formant la majorité des membres en exercice.

Absents : **BOISSEL Charlène, SAÏDI Abdel-Majid, RIANI Maxime**

Secrétaire : Christine OUDART

**OBJET : Tarifs de la garderie à l'école publique de Houssay au 1<sup>er</sup> septembre 2026  
– et Tarifs des activités périscolaires au 1<sup>er</sup> septembre 2026**  
(délibération n° 034-2026)

A l'occasion de la prochaine rentrée scolaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire, et ceci en fonction du quotient familial, ainsi que les tarifs des activités périscolaires organisés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

**Après délibération**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **fixe les nouveaux tarifs de la garderie**, par enfant, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026, suivant 2 tranches. Le nouvel horaire, à 7H15, sous réserve de la présence d'un nombre minimum d'enfants :

Horaires	Tranche 1 (QF<550)	Tranche 2 (QF>551)
7h15 à 7h30	1.00 €	1.03 €
7h30 à 8h00	1.67 €	1.70 €
8h00 à 8h50	1.67 €	1.70 €
8h40 à 8h50	1.00 €	1.03 €
16h00 à 17h30	1.85 €	1.88 €
17h30 à 18h30	1.17 €	1.20 €
A partir de 18h30 et jusqu'à 19H00 la ½ heure	3.30 €	3.63 €

Les familles qui n'auront pas communiqué les informations sur le quotient familial se verront appliquer le tarif maximum.

La garderie sera assurée par le personnel communal de l'école de Houssay. Les inscriptions doivent se faire auprès de l'école.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE HOUSSAY (Mayenne)**

**L'an deux mil vingt-six, le 27 Mai à 19 H 00**, le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire**.

**Etaient présents** : MM. **oudart Christine, BENOIST Cédric, BÉZIER Marie-Christine, Adjoints, VAUGEOIS Gérard, CHRÉTIEN Christine, HAY Jean-François, GUÉRIN Adeline**, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents** : **BOISSEL Charlène, SAÏDI Abdel-Majid, Riant Maxime**

**Secrétaire** : Christine OUDART

**OBJET : Demande de participation financière pour la scolarisation des enfants  
hors commune pour l'année scolaire 2025/2026 (délibération n° 035-2026)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que quatre enfants de la commune d'ORIGNE ont été scolarisés à l'Ecole publique de HOUSSAY – SAINT-SULPICE (1 enfants en primaire et 3 enfants en maternelle), pour l'année scolaire 2025-2026, et qu'il convient de délibérer sur le montant de la participation.

*Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité*

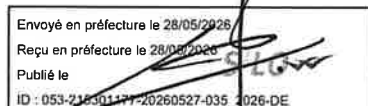
**Reconduit à l'identique** la participation financière pour la scolarisation d'un enfant hors RPI Houssay – Saint-Sulpice, à la somme de 550 €

**Autorise** Monsieur le Maire à émettre un titre de recette pour la somme de 2 200 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le 28 mai 2026

Le Maire,

Jean-Marie GIGAN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 COMMUNE DE HOUSSAY (Mayenne)**

L'an deux mil vingt-six, le 27 Mai à 19 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire.**

Etaients présents : MM. **LOUDART Christine, BENOIST Cédric, BÉZIER Marie-Christine, Adjoint, VAUGEOIS Gérard, CHRÉTIEN Christine, HAY Jean-François, GUÉRIN Adeline,** formant la majorité des membres en exercice.

Absents : **BOISSEL Charlene, SAÏDI Abdel-Majid, RIANI Maxime**

Secrétaire : Christine OUDART

**OBJET : Tarifs municipaux 2027 (délibération n°036-2026)**

Le Conseil Municipal, après présentation des tarifs municipaux, modifie les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, à l'unanimité :

**\*Tarifs location salle des fêtes**

ENUMERATIONS	COMMUNE	HORS COMMUNE
ASSOCIATION LOCALE (REPAS DANSANT, REPAS)	<b>50 €</b>	<b>100 €</b>
WEEK END ET JOURS FERIES	<b>170 €</b>	<b>280 €</b>
SAINT SYLVESTRE	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>
CONSOMMATION ELECTRIQUE KWH	<b>0.40</b>	<b>0.40</b>
ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES	<b>8 €</b>	<b>8 €</b>
CAUTION A LA REMISE DES CLEFS	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>
CAUTION TRI SELECTIF	<b>30 €</b>	<b>30 €</b>

**\*Tarifs location barnums**

ENUMERATIONS	COMMUNE	HORS COMMUNE
ASSOCIATION LOCALE	<b>50 €</b>	
PARTICULIERS	<b>100 €</b>	<b>150 €</b>
CAUTION	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>

**\*Cimetière**

Concession terrain de 30 ans : 80 €  
 Concession terrain de 50 ans : 120 €

Cavurne durée de 15 ans : 680 €  
 Cavurne durée de 30 ans : 800 €  
 Cavurne durée de 50 ans : 1100 €